



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Schmid Ralph Alexander / Bonvin-Sansonnens Sylvie / Mutter Christa / Kolly Nicolas / Wüthrich Peter / Rey Benoît / Ballmer Mirjam / Perler Urs / Chassot Claude / Péclard Cédric

2018-GC-152

Mission stratégique et financement du HFR

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 11 octobre 2018, les député-e-s Ralph Alexander Schmid, Sylvie Bonvin-Sansonnens, Christa Mutter, Nicolas Kolly, Peter Wüthrich, Benoît Rey, Mirjam Ballmer, Urs Perler, Claude Chassot et Cédric Péclard demandent au Conseil d'Etat :

- 1) de définir les conditions-cadre pour le HFR
- 2) d'exiger du conseil d'administration de l'établissement le développement de la stratégie médicale du HFR et la définition de son positionnement stratégique, plus concrètement :
 - > de définir et planifier le positionnement médical du HFR entre les deux pôles universitaires CHUV à Lausanne et Hôpital de l'Île à Berne, comme concurrents ou comme partenaires ;
 - > de définir et planifier le positionnement médical par rapport aux besoins de la population fribourgeoise et par rapport aux autres prestataires ;
 - > de définir la mission du HFR par rapport aux différents aspects influençant l'évolution du paysage hospitalier, tels que la tendance vers l'ambulatoire, la pénurie de personnel qualifié, l'évolution de la médecine, la digitalisation, etc.
- 3) de clarifier, en plus des missions médicales du HFR, les prestations d'intérêt général (PIG) et leur financement (maintien des antennes régionales, bilinguisme, formation/recherche, autres ?)
- 4) d'exiger du HFR une planification des investissements (état et avancement de la planification d'un nouveau bâtiment HFR central et d'autres investissements nécessaires, possibilités de financement conformes aux DRG et envisageables par rapport à la situation financière du HFR, définir sous quelles conditions l'Etat accorde un crédit au HFR pour ses investissements).

Enfin, les mandataires demandent une information régulière du Grand Conseil par le Conseil d'Etat sur la stratégie du HFR et sa mise en œuvre.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de se prononcer sur la situation du HFR à plusieurs reprises, dernièrement dans sa réponse à la motion 2017-GC-39 Markus Bapst / Peter Wüthrich concernant la révision de la loi sur l'hôpital fribourgeois (motion entre-temps retirée par ses auteurs), ainsi que dans sa réponse au postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher / Philippe Savoy concernant

l'état des finances de l'hôpital fribourgeois (HFR), postulat pris en considération par le Grand Conseil le 24 mai 2018.

Le mandat Ralph Alexander Schmid & consorts s'inscrit manifestement dans l'enchaînement des instruments parlementaires évoqués. Le Conseil d'Etat est disposé à agir dans ce sens et propose dès lors d'accepter le mandat. Il informera le Grand Conseil des mesures et décisions prises dans le cadre du rapport sur le postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher / Philippe Savoy concernant l'état des finances de l'hôpital fribourgeois (HFR).

29 janvier 2019